

ACTION URGENTE

ÉMIRATS ARABES UNIS. UN QATARIEN GRACIÉ ET EXPULSÉ

Le Qatarien Hamad Ali Mohammad al Hamadi, qui avait été condamné à 10 ans d'emprisonnement, a été gracié par le président des Émirats arabes unis et expulsé vers le Qatar le 22 mai.

Le 22 mai, le président des Émirats arabes unis, Khalifa bin Zayed Al Nahyan, a gracié **Hamad Ali Mohammad al Hamadi**, un Qatarien de 33 ans qui avait été condamné à 10 ans d'emprisonnement le 18 mai par la Chambre de la sûreté de l'État de la Cour suprême fédérale, à Abou Dhabi. Cet homme a été libéré le jour même et renvoyé au Qatar.

Hamad Ali Mohammad al Hamadi a été jugé, avec quatre autres hommes de la même nationalité, pour des charges telles que l'« outrage aux symboles des Émirats arabes unis (les autorités du pays) » par la publication d'informations, de nouvelles, de rumeurs et de photos sur Twitter dans le but de ridiculiser l'État et de porter atteinte à son prestige et son statut, en vertu du Code pénal et de la Loi relative à la cybercriminalité. Ses quatre coaccusés ont été jugés par contumace et condamnés à la réclusion à perpétuité. Les cinq hommes avaient, semble-t-il, tous travaillé pour les services qatariens en charge de la sûreté de l'État.

Hamad Ali Mohammad al Hamadi aurait « avoué » s'être rendu aux Émirats arabes unis en septembre 2013 et avoir acheté des smartphones et des cartes SIM locales, qu'il aurait remis à l'un des autres hommes condamnés en même temps que lui. Ces téléphones ont ensuite été utilisés pour publier des tweets jugés insultants pour les Émirats arabes unis. Le procès de ces hommes s'est ouvert le 19 janvier 2015.

Hamad Ali Mohammad al Hamadi avait été arrêté le 27 juin 2014 au poste de frontière d'al Ghuwaifat et Yousif Abdulsamad Abdulghani al Mullah avait été interpellé le même jour. Chacun dans leur voiture, ils avaient parcouru le sud du Qatar et rejoint la frontière ouest des Émirats arabes unis en passant par l'Arabie saoudite. Yousif Abdulsamad Abdulghani al Mullah a été libéré le 18 mars et expulsé vers le Qatar.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 256/14. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE25/1700/2015/fr>.

Nom : Hamad Ali Mohammad al Hamadi

Informations complémentaires sur l'AU 256/14, MDE 25/1735/2015, 27 mai 2015

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

